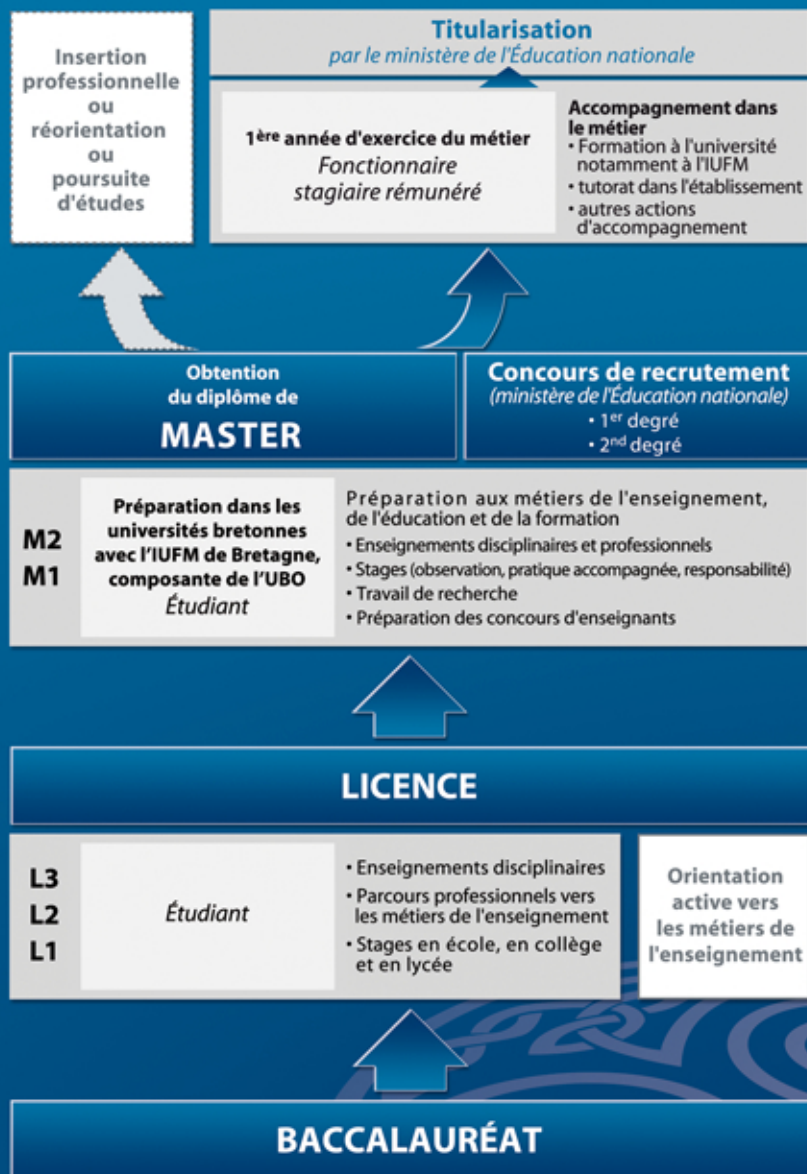


Le nouveau schéma de la formation des enseignants



Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Bretagne

Se **préparer** et se **former** aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation



Enseignant, un métier qui s'apprend

École interne de l'Université de Bretagne Occidentale



Le niveau de recrutement des métiers de l'enseignement se situe désormais au niveau master (bac + 5). La première session des nouveaux concours aura lieu en 2011, en liaison avec la mise en place de nouveaux cursus de masters en université à la rentrée 2010.

Je veux devenir enseignant, que dois-je faire ?

Pour accéder aux métiers de l'enseignement (professeurs des écoles, professeurs des lycées et collèges, professeurs des lycées professionnels, conseillers principaux d'éducation), il faudra avoir, désormais, obtenu un master et satisfaire aux épreuves des concours¹.

Titulaire d'un master, ou inscrit en seconde année de master, vous pourrez vous inscrire aux concours organisés par le ministère de l'Éducation nationale. Les étudiants qui n'auront pas obtenu l'intégralité de leur master lors de la rentrée suivant leur réussite au concours en garderont le bénéfice jusqu'à la rentrée scolaire suivante.

A partir de la rentrée 2010, les quatre universités bretonnes, avec l'IUFM de Bretagne, proposeront une offre de formation adaptée à ces métiers, incluant les deux années de masters dans un cursus de formation allant de la licence à l'année de stage.

Le cursus en licence

Dès la deuxième année de licence, certaines universités proposent des modules de sensibilisation et de préprofessionnalisation ou des parcours destinés aux métiers de l'enseignement. Ces modules sont du plus grand intérêt pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Le cursus en master

De nouveaux masters seront ouverts en septembre 2010. Ces masters, spécialisés pour la formation aux métiers de l'enseignement, répondront au cadrage ministériel². Ils offriront une formation complète au métier, notamment des stages en école et établissement scolaire, et intégreront une préparation aux concours.

Les concours de recrutement

En France, les personnels d'enseignement et d'éducation font partie de la Fonction publique d'État. Ils sont recrutés sur concours du ministère de l'Éducation nationale. Les épreuves des nouveaux concours ont été publiées fin décembre 2009³. Les contenus sont définis autour de trois priorités : la culture disciplinaire, la capacité à planifier et organiser un enseignement, la connaissance du service public et de l'éducation.

Les épreuves des concours, organisées par le ministère de l'Éducation nationale, se dérouleront en deux étapes : des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission. Ces deux étapes auront lieu au cours de la seconde année de master (M2).

La titularisation

Une année de stage à l'issue du cursus universitaire, après réussite au concours, sera nécessaire avant titularisation. Durant cette année, les fonctionnaires stagiaires, rémunérés exerceront en école ou établissement scolaire et bénéficieront d'une formation correspondant au tiers de leurs obligations statutaires de service.

En savoir plus

IUFM de Bretagne : cinq sites de formation - www.bretagne.iufm.fr

- Brest : Centre Georges-Michel Thomas - 8, rue d'Avranches - 02 98 47 80 20
- Quimper : 8, rue de Rosmadec - 02 98 55 29 92
- Rennes : 153, rue Saint-Malo - 02 99 54 64 44
- Saint-Brieuc : 1, rue Théodule Ribot - 02 96 68 34 68
- Vannes : 32, avenue Roosevelt - 02 97 63 09 27

Universités partenaires

Université de Bretagne Occidentale : www.univ-brest.fr
Université de Rennes 1 : www.univ-rennes1.fr
Université de Rennes 2 : www.univ-rennes2.fr
Université de Bretagne Sud : www.univ-ubs.fr

Sites web ressources

Portail des IUFM : www.iufm.education.fr
Ministère de l'Éducation nationale : www.education.gouv.fr
Académie de Rennes : www.ac-rennes.fr

¹ Décrets du 28/07/ 2009 modifiant le statut des personnels enseignants et d'éducation

² Circulaire n° 2009-1037 du 23/12/2009 « Mise en place des diplômes nationaux de masters ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement – rentrée universitaire 2010 »

³ Arrêtés du 28/12/2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des différents concours (CRPE, CPE, CAPES, Agrégation, CAPET, CAPLP, CAPEPS) pour la session 2011